

# CFG-OA

## PV

**Date :** le vendredi 18 mars 2022

**Heure :** 13h30

**Lieu :** Teams

### Contenu de la réunion :

---

#### **Agenda de la réunion du 18 mars 2022 :**

##### **1. APPROBATION DU PV**

- 1.1. Approbation du PV du 18 février

##### **2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

- 2.1. Chambre wallonne
- 2.2. Chambre des matières bruxelloises
- 2.3. GT L'Ordre et le disciplinaire

##### **3. JURIDIQUE**

- 3.1. Echanges de données entre l'Ordre des Architectes et la Banque-Carrefour des Entreprises(BCE)

##### **4. CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA**

/

##### **5. FINANCES**

/

##### **6. COMMUNICATION**

- 6.1. Campagne de sensibilisation

##### **7. INFORMATIQUE**

/

##### **8. DIVERS**

- 8.1. Architecte « Pro Deo »
- 8.2. Omission du tableau
- 8.3. New European Bauhaus
- 8.4. Demande formulée par la NAV relative à la création d'un GT portant sur la loi de 1939
- 8.5. Tenue et organisation des réunions

## 1. APPROBATION DU PV

### 1.1. PV du 18 février 2022

DECISION : le PV du Cfg-OA du 18 février 2022 est approuvé.

## 2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

### 2.1. Chambre wallonne

- Annexe 4 : document finalisé par l'Ordre et envoyé à l'UVCW : attente de l'approbation pour envoi au Ministre Borsus et autres parlementaires ;
- 24/02/2022 : conférence -table ronde maître architecte en Wallonie : conférence organisée conjointement par la cellule architecture de la FWB et par ICA-BW.  
1<sup>ère</sup> partie : échange entre différents BMA (Flandres, Bruxelles et Charleroi) + architecte Vigano – 2<sup>ème</sup> partie : intervention des politiques.  
Le gouvernement est très frileux pour la désignation d'un BMA.  
Une note a été établie par la chambre wallonne
- Totem : participation à la réunion du 29 mars 2022
- Rencontre avec le chef de groupe parlementaire PS, Frédéric André : 23 mars 2022
- Annexe 4 : le document a été finalisé par l'Ordre et envoyé à l'UVCW pour validation. Dès que celle-ci sera intervenue, le projet d'annexe 4 adapté sera adressé au Ministre BORSUS et autres parlementaires wallons. Ce projet intéresse les instances chargées de l'informatisation des procédures, informatisation qui devra tenir compte du RGPD, ce qui n'est pas le cas actuellement.
- 24/02/2022 : conférence-table ronde sur la mise en place d'un maître-architecte en Wallonie : conférence organisée conjointement par la cellule architecture de la FWB et par l'ICA-BW.  
1<sup>ère</sup> partie : échange entre les différents BMA (Flandres, Bruxelles et Charleroi) et l'architecte Vigano. Lors de cette première partie, les BMA ont insisté sur leur plus-value et la nécessité de leur rôle.  
2<sup>ème</sup> partie : lors de cette seconde partie à laquelle participaient le chef de cabinet du ministre Willy BORSUS, le ministre COLLIGNON, le ministre HENRY, le ministre DAERDEN, la ministre LINARD et la représentante de l'aménagement du territoire pour la région germanophone, il a été très vite précisé que le gouvernement ne faisait pas de la mise en place d'un maître-architecte une priorité et ce notamment en raison des dossiers urgents à traiter suite aux inondations du mois de juillet 2021 en Wallonie.

Même si l'installation d'un maître-architecte est prévue dans la déclaration de politique régionale, les responsables politiques souhaitent rester prudents au regard notamment de ce qui se passe dans les autres régions.

Une réflexion doit être menée sur les interactions qui interviendront nécessairement entre le maître-architecte et les fonctionnaires délégués (et communaux). Contrairement à Bruxelles, il semblerait que l'intervention du maître-architecte pour les projets privés soit exclue.

D'un point de vue culturel : la désignation d'un maître-architecte est plutôt bien accueillie.

Lors de cette conférence, le Président du Cfg-OA a tenu à préciser que la mise en place d'un maître-architecte peut avoir des aspects positifs telle qu'une vision globale au niveau architectural mais qu'il ne semble pas indiqué de concentrer toutes les compétences au sein d'une même personne : la proposition de mise en place d'un collège d'experts a été avancée, proposition soutenue par l'UWA.

En conclusion, l'institution d'un maître-architecte en Wallonie nécessite encore réflexions et n'est pas une urgence.

- Totem : participation à la réunion du 29 mars 2022. Il existe une réelle volonté d'implémenter ce nouvel outil.
- Rencontre avec le chef de groupe parlementaire PS, Frédéric ANDRE, fixée le 23 mars 2022.

#### POUR INFO

#### 2.2. Chambre des matières bruxelloises

Avant de procéder à la composition définitive de la chambre des matières bruxelloises, le Cfg-OA avait décidé d'attendre la désignation des membres nommés par le Roi afin que le Cfg-OA pleinement constitué puisse se prononcer sur la composition complète de la chambre des matières bruxelloises.

Les membres de la chambre des matières bruxelloises sont actuellement :

- Thierry Baneton (responsable)
- Silvia Passoni
- Francis Metzger
- Igor Baworowski
- Amaury d'Udekem

Il y a un délégué suppléant en la personne de Th. Wantens.

La chambre des matières bruxelloises doit être composée de 6 délégués effectifs (+ 1 suppléant) si possible.

Désignation du dernier membre effectif.

Cette désignation peut se faire (également) parmi les membres nouvellement nommés par le Roi.

Madame MAZARAKY pose sa candidature.

DECISION : le Cfg-OA valide la candidature de madame Sylvie MAZARAKY en tant que membre effectif de la Chambre des matières bruxelloises.

Madame MAZARAKY est remerciée pour sa candidature.

A titre d'information, la prochaine réunion de la Chambre des matières bruxelloises est fixée le 23 mars.

### 2.3. GT L'Ordre et le disciplinaire

Un GT « Déontologie » a été constitué au niveau du Conseil National. Ce GT devrait être constitué pour chaque section linguistique de 2 mandataires, d'un assesseur juridique et d'un magistrat du Conseil d'Appel.

Qui représentera le Cfg-OA ? Faut-il désigner des membres qui ont œuvré au sein du GT « L'Ordre et le disciplinaire ».

Lors de la séance du 18 février 2022, il avait été décidé de reporter ce point afin de laisser l'opportunité aux membres du GT « L'Ordre et le disciplinaire » de manifester leur intérêt pour participer au GT National.

A ce jour, le secrétariat du Cfg-OA a réceptionné les candidatures de madame VILLE, maître AOUST et monsieur THIRY.

DECISION : le CFG-OA valide les candidatures de madame VILLE, maître AOUST et monsieur THIRY pour participer au GT « Déontologie » du CNOA.

Cette information devra être communiquée au CNOA afin de mettre en place ce GT.

## 3. JURIDIQUE

### 3.1. Echanges de données entre l'Ordre des Architectes et la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE)

La Banque Carrefour des Entreprises (BCE) est une banque de données créée au sein du SPF Economie contenant des données sur l'identification des entreprises, en ce compris les architectes.

Sur la fiche BCE d'un architecte-type, on retrouve la mention « Activités d'architecture » ainsi que la mention « Autorisation : Reconnu par l'Ordre des Architectes ».

En tant qu'Ordre professionnel, l'Ordre des Architectes est tenu de modifier directement dans la Banque de données de la BCE, la mention « Autorisation : Reconnu par l'Ordre des Architectes ». Bien que ce droit soit accordé à l'Ordre depuis 2009, aucune démarche n'a été réalisée jusqu'à terme pour obtenir un accès effectif à la Banque de données. Cela tenait notamment à l'absence de liste unique des architectes belges.

Dès lors qu'une telle liste existe actuellement au sein de l'Ordre, le SPF économie nous interroge sur nos intentions.

Les services juridiques et informatiques de l'Ordre se sont réunis afin de discuter de la problématique et proposent de procéder comme suit :

- Implémenter le web services de la BCE afin de mettre à jour automatiquement, à l'aide des données de la liste unique des architectes, la mention « Autorisation : Reconnu par l'Ordre des Architectes » sur la fiche des architectes inscrits à la BCE. D'après le service informatique du Vlaamse Raad, cela est faisable. Cela permettrait d'éviter un travail conséquent dans le chef des secrétariats (mise à jour manuelle).
- Extraire de la BCE des données utiles à l'Ordre des Architectes (numéro BCE, adresses professionnelles) et ce, au regard de la législation Only once qui impose aux institutions d'utiliser les données d'autres administrations/institutions sans les demander à l'utilisateur (architecte).

Cette extraction de données doit, à l'inverse, se faire directement via les sites internet des sections linguistiques et non via la liste unique.

Ce point est mis à l'ordre du jour du prochain CNOA.

POUR INFO

#### **4. CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA**

/

#### **5. FINANCES**

/

## 6. COMMUNICATION

### 6.1. Campagne de sensibilisation

Dans son budget 2022, le Cfg-OA a prévu un poste de 220.000 € à titre de « matériel publicitaire » ce qui comprend le coût lié à une éventuelle mise en place d'une campagne de sensibilisation visant à la revalorisation de l'image de l'architecte.

La campagne « #quiestlarchitecte » est lancée et il va de soi que tous les moyens possibles seront mis en œuvre pour soutenir cette campagne qui va s'étaler sur plusieurs années.

Mais ne faut-il pas accompagner cette campagne par d'autres actions visibles qui mettent en avant la plus-value de l'architecte, le caractère d'intérêt général de sa mission, la valorisation de son image et de sa fonction, ...

Il est proposé au Cfg-OA d'ouvrir le débat et de proposer des premières pistes de réflexions.

Le point a été abordé lors de la réunion du Cfg-OA du 18 février 2022 et les débats relatifs au point 6.1. figurent dans le PV du 18 février 2022.

Aucune décision n'a été prise.

DECISION : le Cfg-OA décide d'inviter les Conseils provinciaux à réfléchir à la campagne de sensibilisation. Une présentation succincte sera réalisée lors du Conseil du mois d'avril.

## 7. INFORMATIQUE

/

## 8. DIVERS

### 8.1. Architecte « pro deo »

Suite notamment aux inondations de juillet 2021, est revenue au centre de certaines discussions l'éventuelle nécessité de la mise en place d'architectes « pro deo ».

Un tel système d'aide gratuite pour le maître d'ouvrage doit-il être mis en place ?

L'Ordre doit-il en être l'initiateur ?

Sous quelle forme cette aide devrait-elle voir le jour ?

S'apparenterait-elle à du bénévolat ? Un système de financement devrait-il être à prévoir ?

.... ?

Lors de la séance du Cfg-OA du 18 février 2022, ce point n'a pas été abordé et a été reporté.

POUR DECISION : ce point est reporté et la question est transférée au niveau des deux chambres professionnelles. Ce point devra y être abordé dans les plus brefs délais.

## 8.2. Omission du tableau

Accord des CP provinciaux de demander aux architectes omis s'ils souhaitent continuer à recevoir la documentation de l'Ordre.  
Un alinéa commun serait à ajouter dans la correspondance adressée aux omis.

Lors de la séance du Cfg-OA du 18 février 2022, ce point n'a pas été abordé et a été reporté.

DECISION : le Cfg-OA marque son accord sur une demande à faire aux architectes qui demandent leur omission pour savoir si ces derniers souhaitent continuer à recevoir les informations de l'Ordre.

Un texte à intégrer sera communiqué aux 5 Conseils provinciaux.

## 8.3. New European Bauhaus

Afin de promouvoir le « New European Bauhaus », les instances européennes organiseront en juin un « festival » qui rassemblera diverses activités liées à l'architecture et au bâti (promenades architecturales, tables rondes, ...).

Dans la mesure où ce festival se tient à Bruxelles, le Conseil National a l'intention d'organiser un événement réunissant 2 architectes belges : un architecte francophone et un architecte flamand.

Les intervenants doivent encore être identifiés tout comme le lieu de l'événement.

Lors de la séance du Cfg-OA du 18 février 2022, ce point n'a pas été abordé et a été reporté.

A l'initiative de la Commission européenne, un festival sera organisé au mois de juin sur le thème du « New Bauhaus European ». Il s'agit de la première édition, organisée à Bruxelles, et point de départ d'autres événements à venir de manière récurrente.

Une première réunion a eu lieu entre l'Ordre et un point de contact entre la communauté européenne et la Belgique ..... mais il y a en réalité quatre points de contact. Pour la fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit de madame Dassonville. Ces divers points de contact ne facilitent pas les choses. Par ailleurs, l'organisation pratique de cet événement semble encore un peu floue...

Le principe fondateur est la mise en place d'une manifestation n'ayant pas un caractère exclusivement architectural : d'autres valeurs sont mises en avant tel que l'environnement.

Le CAE souhaiterait organiser un événement qui s'articulerait notamment sur des balades architecturales à travers Bruxelles et a sollicité le soutien de l'Ordre.

Au niveau du Cfg-OA et du CNOA, il y a une volonté d'organiser un événement mais les délais sont très courts. Une première réflexion a été menée et il pourrait être envisagé d'organiser une conférence bilingue (donnée par un architecte) dans un lieu -encore à définir- et d'étoffer cette conférence par la mise en place d'un parcours imaginaire auquel seront conviés des intervenants venant d'autres horizons tel qu'un chocolatier, un dessinateur de BD, un philosophe, etc.

Concernant le lieu, l'événement pourrait prendre place à l'Hôtel de Ville de Bruxelles ou au Palais de Justice.

Un retour du Vlaamse Raad est attendu mais il faut aller très vite car le projet doit être communiqué à la Commission européenne début de la semaine prochaine.

#### POUR INFO

#### 8.4. Demande formulée par la NAV relative à la création d'un GT portant sur la loi de 1939

Lors de la séance du Cfg-OA du 18 février 2022, ce point n'a pas été abordé et a été reporté.

Il s'agit d'une demande formulée par la NAV relative à la mise en place d'un GT chargé de formuler des propositions d'actualisation de la loi de 1939, GT auquel sont notamment conviés les membres des associations professionnelles et les mandataires des deux sections linguistiques de l'Ordre des Architectes.

Un calendrier des réunions (de mars à décembre) a déjà été présenté.

Le but poursuivi par ce GT est donc la modernisation de la loi de 1939 : il s'agit d'un chantier herculéen mais le Cfg-OA se doit d'y participer.

DECISION : le Cfg-OA marque son accord pour la désignation de ses représentants pour participer au GT de la NAV et ce suite à un appel à candidats.

#### 8.5. Tenue et organisation des réunions

Les restrictions sanitaires décidées par le gouvernement ayant pris fin en grande partie, les réunions organisées au sein ou par l'Ordre des Architectes peuvent se tenir librement en présentiel ou par vidéo-conférence.

Si des réunions en présentiel s'imposent ou sont fortement recommandées dans certaines situations, il est apparu que la tenue de réunions par vidéo-conférence présente de réels avantages tels que gain de temps, pas de déplacement, ...

Est-il possible d'établir des critères permettant de déterminer les modalités de tenue des réunions ?

Les réunions de Bureaux au sein des Conseils doivent-elles systématiquement se tenir en présentiel ? Quid des réunions de Conseil qui n'ont pas un caractère disciplinaire ? Quid des réunions des commissions et groupes de travail ? Etc.

POUR INFO

**FIN DE LA REUNION : 15h50.**